



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique fiscale

Question écrite n° 46864

Texte de la question

M. Manuel Valls souhaite attirer l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la question de l'amnistie fiscale touchant les capitaux expatriés illégalement. Les capitaux qui reviendraient en France ne seraient taxés qu'à hauteur de 15 à 20 % ce qui est un régime très avantageux. Il conteste la pertinence d'une telle mesure qui est une insulte pour le monde du travail, pour les femmes et les hommes qui contribuent honnêtement aux besoins de la collectivité et au fonctionnement de l'État et des collectivités locales. Il regrette qu'une telle clémence puisse toucher les détenteurs de capitaux ayant fait preuve d'un tel incivisme et se demande si cette décision n'est pas fortement contradictoire avec la volonté affichée par le Gouvernement de promouvoir la cohésion sociale et si la majorité ne pourrait pas être plus efficace dans le renforcement de l'attractivité de notre territoire par une intensification des efforts de recherche et par un travail de coordination de notre système industriel. Il regrette en outre que la France demeure trop timorée dans les négociations internationales et se contente de suivre studieusement les préceptes libéraux mis en avant par quelques institutions internationales plutôt que de chercher une voie de développement originale qui n'oppose pas justice et efficacité. Il souhaite donc savoir si le Gouvernement entend revenir sur sa décision d'amnistier les fraudeurs à la législation fiscale.

Texte de la réponse

Compte tenu des mesures d'amnistie adoptées par certains de nos partenaires européens, le Premier ministre avait demandé que soit menée une étude relative à la perception d'un prélèvement forfaitaire libératoire sur les sommes qui auraient été irrégulièrement soustraites aux impôts, droits et taxes en France. Cette étude a fait apparaître clairement que, pour être efficace, cette action devait être engagée au niveau européen, dans la cohérence. C'est la raison pour laquelle cette mesure n'a pas été inscrite dans le projet de loi de finances pour 2005. En revanche, celui-ci comporte des mesures incitatives ayant pour objectif de relocaliser les entreprises, de renforcer leur compétitivité et de freiner la délocalisation des emplois et des bénéficiaires.

Données clés

Auteur : [M. Manuel Valls](#)

Circonscription : Essonne (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46864

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 septembre 2004, page 7227

Réponse publiée le : 23 novembre 2004, page 9211